

L'acquisition d'une immobilisation corporelle

L'INVESTISSEMENT

- Cette acquisition marque l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de l'entreprise.
- L'immobilisation doit être valorisée à son coût d'acquisition pour entrer dans le patrimoine. Ce coût d'acquisition comprend :
 - le prix payé au fournisseur après déduction d'éventuelles réductions (commerciales et/ou financières) ;
 - les frais de livraison et d'installation du fait que l'immobilisation doit être utilisable dans l'entreprise.
- Le prix d'achat et les frais accessoires sont pris pour leur montant HT.
- *Il existe toutefois une exception : le coût d'acquisition d'un véhicule de tourisme est à prendre pour le montant TTC. En effet, l'administration fiscale n'admet pas la déductibilité de la TVA sur ce type de bien. Cela implique donc que la TVA augmente le coût d'acquisition.*

41

41

L'enregistrement comptable de l'investissement

	<i>Date</i>		
21	Immobilisations corporelles	Montant HT	
44562	État TVA déductible sur immobilisations	Montant de TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations (Facture n°)		Montant TTC

La comptabilisation de l'acquisition de l'immobilisation entraîne des incidences sur le bilan. On constate une augmentation de l'actif immobilisé du montant du coût d'acquisition. Le poste « Créances » augmente suite à l'impact du compte de TVA déductible. La dette fournisseurs augmente du montant TTC.

42

42

Pour le cas particulier du véhicule de tourisme, l'écriture est la suivante :

		<i>Date</i>		
21	Immobilisations corporelles		Montant TTC	
404	Fournisseurs d'immobilisations (Facture n°)			Montant TTC

43

43

La cession de l'immobilisation

- L'immobilisation est utilisée par l'entreprise pendant une durée variable. Pour diverses raisons, l'entreprise peut devoir s'en séparer, la céder. Cette cession permet (dans la plupart des cas) à l'entreprise de percevoir le prix de vente, ce qui génère un enregistrement.

44

44

L'écriture à passer est la suivante :

	<i>Date</i>		
461	Créances sur cession d'immobilisations	Prix de vente	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (Facture n° ...)		Prix de vente

- La cession d'une immobilisation ne fait pas partie des opérations courantes de l'entreprise. À ce titre, il faut comptabiliser un **produit exceptionnel**.

462 Créance sur cession d'immo.	775 PCEA	44571 État - TVA collectée
Prix de vente TTC	Prix de vente HT	TVA

45

45

- La comptabilisation de la cession d'une immobilisation entraîne des incidences à la fois sur le bilan et le compte de résultat.
 - Impact sur le bilan : on constate une augmentation de l'actif du montant de la créance, ainsi qu'une augmentation du passif, le poste « dette » augmentant suite à l'impact du compte de TVA collectée.
 - Impact sur le compte de résultat : on constate une augmentation des produits du montant HT de la cession.

46

46

L'impact de l'investissement sur le patrimoine

- L'acquisition d'une immobilisation (c'est-à-dire l'investissement) augmente le patrimoine car l'entreprise en est propriétaire. Les immobilisations constituent des actifs inscrits au bilan.
- À l'inverse, la cession d'une immobilisation fait diminuer la valeur du patrimoine.

47

47

- La structure du bilan est la suivante :

ACTIF	Brut	Amortissement	Net
Immobilisations			
immatérielles	10 000,00	3 500,00	6 500,00
matérielles	25 000,00	12 100,00	12 900,00
financières	3 000,00	-	3 000,00

- La valeur brute correspond au coût d'acquisition de l'immobilisation. Cette inscription résulte du principe du coût historique à savoir que l'immobilisation doit toujours figurer au bilan pour sa valeur d'origine.
- Le montant de l'amortissement représente la perte de valeur du bien avec le temps, l'usure ou l'obsolescence ; cette perte (ou dépréciation) doit être enregistrée en vertu du principe de prudence.
- Enfin, la colonne Net montre la valeur réelle de l'immobilisation à la date du bilan. Et ici, c'est le principe de l'image fidèle de la réalité qui est respecté.
- *Exemple : Pour les immobilisations matérielles, la valeur d'acquisition est de 25 000 €, la perte de valeur de 12 100 €, ce qui porte la valeur nette comptable de l'immobilisation à 12 900 €.*

48

48